

Noël AGOSSA

8 FEMMES
8 DROITS
FONDAMENTAUX

AFVF.FR

LIBERTE — EGALITE — RESPECT — SCOLARITE...

PREAMBULE

J'ai demandé à 8 Femmes issues de différents horizons ou pays du monde, leurs opinions et leurs visions sur les droits des femmes. Chacune de ces personnalités a fait le choix d'un droit en relation avec son parcours de vie, hors clichés.

Je vous invite à en prendre connaissance à travers ces regards croisés, pleins de vérités.

Pour ma part...retrouvez « Je suis avec celles qui disent NON » un plaidoyer sous forme de prose en cavalcade chevauchant les différents aspects de mon engagement .

Noël AGOSSA

Président de l'AFVF | Association des Familles de Victimes de Féminicides.
Fondateur du Collectif Plus Jamais Ca.

Conseiller Municipal Délégué à l'égalité des chances, Droits des femmes et Nouvelles Technologies à Valenton



SOMMAIRE

Page 2: Préambule

Page 3 : Droit à l'éducation des filles et la déconstruction des stéréotypes de genres dans les ouvrages scolaires.

Page 4 : Je suis avec celles qui disent NON

Page 5 : Droit à la vie - Droit à la liberté

Page 6 : Droit des co-victimes de féminicides

Page 7 : Droit au respect: reconnaître la dignité des femmes

Page 8 : Droit à l'IVG

Page 9 : Droit d'asile pour orientation sexuelle

Page 10: Liberté de paroles

Page 11: Droit d'être hors norme patriarcale

Page 12 à 15: Les sources des droits fondamentaux.

Page 16: Remerciements



DROIT à L'ÉDUCATION DES FILLES

« En Haïti, la fréquentation scolaire des garçons est plus élevée que celle des filles ».

Maylee est une jeune femme de 26 ans, enseignante dans une école privée.

Elle est licenciée en science de l'éducation et en science juridique et se prépare à rentrer à l'école du barreau pour devenir avocate.

Elle souhaite que les stéréotypes sur les genres soient déconstruits dans les manuels scolaires, dans l'espoir que cela se fasse également dans la vraie vie.



Une meilleure prise en charge est nécessaire car l'éducation des filles est négligée en Haïti. Il y a plus de garçons en classe que de filles. Je milite donc pour un réel équilibre dans l'instruction mais aussi pour **l'élimination des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires**. La violence sexiste à l'école, compromet le droit à l'éducation et présente un défi majeur à la réalisation de l'égalité des sexes dans l'enseignement.

De plus, le manque d'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive empêche les adolescents.es d'accéder aux informations de base et contribue à l'abandon scolaire en particulier chez les filles en âge pubère.

Maylee de Gonaïve – République D'HAÏTI

3



LIBERTE — EGALITE — RESPECT — SCOLARITE...

JE SUIS AVEC CELLES QUI DISENT **NON**

Je suis avec celles qui disent non lorsqu'on leur offre une rose "#le8mars",
Je suis avec celles qui osent dire que ce jour-là n'est pas une fête...des femmes.
Je suis avec celles qui essayent, chaque jour, de se battre pour que leurs voix
montent aussi haut que leur estime.
Je suis avec celles dont ils ont brisé la dignité, dont ils ont piétiné la fierté d'être
femme, heureuse, déterminée,
Je suis avec celles qui ont perdu l'amour de soi.
Je suis avec celles qui savent que, la misogynie est une théorie, mais qui
connaissent sa pratique, la violence des coups,
Je suis avec celles pour qui se battre est une nécessité.
Je suis avec celles qui gardent espoir, afin qu'un jour, justice soit rendue.
Je suis avec celles qui ne liront plus ces mots. mais dont le cœur-courage rythme
les impulsions de mes pas, pour plus de justice, plus de paix, plus d'humanité.
Je suis avec celles devenues silencieuses, sous trop de maux-dits, frappées, dont
j'accueille le courage, pour affronter les souffrances,
Je suis avec celles qui ne baisseront jamais les bras dans ces combats.
Je suis avec celles, qualifiées de victimes du syndrome de Stockholm.
Je suis avec celles qui connaissent leurs forces ,leurs faiblesses, mais s'efforcent
d'aller de l'avant.
Je suis avec celles qui se battent jour et nuit, pour préserver leur dignité.
Je suis avec celles tombées sous les coups de leur partenaire, elles qui voulaient
vivre, dire et rire, EN GRAND.
Je suis avec Aïssatou, Julie, Laura et chacune de ces femmes qui voulaient danser
la vie,
Je suis avec celles qui ont permis aux femmes d'avoir des droits fondamentaux.
Je suis avec celles qui aspirent à devenir des leaders d'opinions, des invincibles,
des lionnes...
Je suis avec celles qui font tout pour que la honte change de camp,
Je suis avec celles qui éduquent et sensibilisent leurs enfants, leurs élèves ou
leurs collègues à la Non Violence.
Je suis avec celles qui essuient leurs larmes mais affûtent leurs armes en silence.
Je suis pour la Non Violence.
Je suis avec toi qui es blessée, mais qui utilises ton réseau pour en parler.
Je suis avec vous pour les combats à gagner.
Je suis aussi avec elles, même si je suis un homme.
Je suis avec les hommes qui connaissent la valeur des femmes.
Je suis contre la barbarie de l'excision, contre toutes les flagellations, contre tous
les types de harcèlements.
Je suis contre les injures, menaces et intimidations.
Je suis pour la vraie justice et de vraies sanctions.
Je suis pour la tolérance zéro à l'égard des violeurs, meurtriers et auteurs de
crimes.
Je suis fier d'être et je resterai un féministe engagé.
Je suis #plusjamaisça
Je dis #plusjamaisça #justicepouraïssatou #protegezles
Je suis #contrelesviolencesfaitesauxfemmes
Ensemble battons - nous #pourquelahontechangedecamp



Noël AGOSSA

4

LIBERTE — EGALITE — RESPECT — DIGNITE...



FEMMES

La Dernière danse

La 1ère fois, il m'a souri et donc conquise ;
Il m'a saluée pour mieux m'apprivoiser ;
Il s'est approché et m'a caressé la main par de doux baisers ;
Il m'a complimentée sur ma chevelure dorée ;

Il a apposé ses bras derrière mes hanches ;
Il a humé mes volutes bouchées pour m'enivrer de son essence ;
Il m'a mordillée l'oreille par marquer son territoire ;
Il m'a serrée la main pour masquer sa dominance ;

Il m'a traînée au sol pour honorer sa présence ;
Il m'a rouée de coups pour briser ma désobéissance ;
Il a brisé mes jambes pour m'empêcher d'avancer ;
Il m'a torturée pour ne plus exister ;

Il s'est servi de moi pour combler son impuissance ;
Il a cru me désarmer pour la dernière danse ;
Un ange m'a enlevé pour arrêter cette souffrance ;
Je suis ici pour parler de cette dépendance

DROIT A LA VIE

DROIT A LA LIBERTE

Briser les chaînes de l'esclavage

Comprendre que nous devons admettre notre sort ;
Assouvir un aspect impropre d'un état abusif et retors.

Minimiser d'atroces actes et ovationner ses tortionnaires ;
Se ridiculiser pour plaire aux yeux de tels contre - révolutionnaires.

Garder l'espoir qu'une résistance se forme pour briser nos chaînes ;
S'ouvrir derrière une certaine lueur pour regarder une vie plus humaine.

Honorons les partisans à notre cause pour nous délivrer enfin de ces blessures ;
Marquons un pas vers un avenir prometteur, beau et sûr.

Notre force est celle de croire et d'espérer offrir à nos enfants un
Monde Meilleur.

Notre combat ne s'arrête pas là et continue pour d'autres causes.
Remémorons-nous chaque jour la Déclaration des Droits de
l'Homme et du Citoyen de 1789. Notre engagement, encore, s'est
unis et perdure à jamais dans notre cœur et nos actions. La
poésie, au-delà des frontières, n'a plus de barrières. Unique arme
pour délivrer les maux. La Femme est et restera l'égal de
l'homme. Continuons à avancer pour militer autour de nous nos
engagements et ceux à venir.

Cécile Aveline COLLOT

Abdaïm Najiïa, Doumer Saadia, Derdour Ahmed,
Mouina El Achari Zayna, Tonino Barreau, Saliha Ragad

JE DEMANDE

Que le féminicide soit jugé en tant que tel (et non pas comme un crime "classique"),

Que les familles aient accès aux renseignements sans être obligées de supplier pour avoir des infos,

Qu'on ne laisse pas les familles de victimes se débrouiller psychologiquement une fois l'enquête terminée,

Que les médias annoncent chaque nouveau féminicide qui a lieu (afin qu'il y ait une prise de conscience du public).

Marie Chantal B.

Mère de Marie-Sophie, lâchement tuée en 2017

Parce que les familles de victimes de féminicides ont des vœux précis et que les lois doivent suivre avec l'actualité des prises de conscience; ne viendrait-il pas à l'idée que les institutions se plongent réellement dans le sujet?

Une famille qui perd sa fille dans des conditions atroces, doit obtenir des réponses sans délais sur les aspects de suivis psychologiques des familles, sur les sanctions de l'auteur et ses éventuels complices, les mesures de réparations même si l'auteur disparaît dans les radars ou se suicide...



JUSTICE

6



LIBERTE — EGALITE — JUSTICE — FAMILLE...

DROIT AU RESPECT: RECONNAÎTRE LA DIGNITE DES FEMMES



CATHERINE

Mère et grand-mère,
Intellectuelle, généreuse
et amoureuse des mots;
Catherine était
institutrice dans une
petite commune
française. Elle milite pour
le droit à la dignité
humaine et notamment
celle des femmes et des
enfants.



Audi alteram partem
que soit entendue aussi l'autre partie

Les redoutables mécanismes de la violence faite aux femmes, la honte, les souffrances, le déshonneur, qui s'étendent à leurs proches, ont été instaurés, en majeure partie, par les hommes, selon les travaux de l'anthropologue Françoise Héritier.

Ni nature, ni bestialité, il s'agit de culture et de mécanismes de pensée qui peuvent être changés. Aucune nature ne rend des hommes plus violents et dominateurs. Les animaux aussi, seraient alors violents envers leurs femelles et les tueraient.

Hors l'homme est le seul être vivant, chez les mammifères; qui tue sa femme.

Ce sont des constructions mentales: il s'agit d'interdire la libre disposition de son corps, à la partie que l'on veut dominer, lui interdire l'accès au savoir, lui interdire l'accès au pouvoir.

Je rajouterai l'interdiction ou le non-respect, de l'accès équitable à la justice, pour maintenir les personnes opprimées, souvent la femme et ses enfants, dans le silence et les faire accuser de pires délits ou crimes.

Les victimes réelles subissant, dans ces situations, la triple peine, des actes de violences, des accusations et de l'impossibilité d'être crues et défendues, se retrouvent sans moyens, ni représentation, souvent obligatoire en justice, à nouveau dans le silence d'une parole emmurée.

Présumé, par l'usage de procédures bâillonnées, arbitraires, de violences économiques, judiciaires et violences psychologiques, en refusant de mettre les lois en vigueur, par déni au droit à un procès équitable, selon l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, en isolant la femme qui demande à se défendre selon le principe constitutionnel du contradictoire- "Audi alteram partem", qui signifie « que soit entendue aussi l'autre partie ».

L'homme a ajouté à ce système de domination jusqu'à la mort des femmes, un langage, qui est celui du déni, du mépris, du dénigrement. "Nous pouvons penser, poursuit Mme Héritier, qu'avec la lutte, nous pouvons le changer: si c'était naturel, on ne le pourrait pas, mais c'est un calibrage de la pensée qui peut être changé."

"Ne vous résignez jamais", nous exhorte l'avocate Gisèle Halimi.

CATHERINE F.

7

LIBERTE — EGALITE — RESPECT — VIVRE ...





AVOIR DES ENFANTS DOIT ÊTRE UN CHOIX



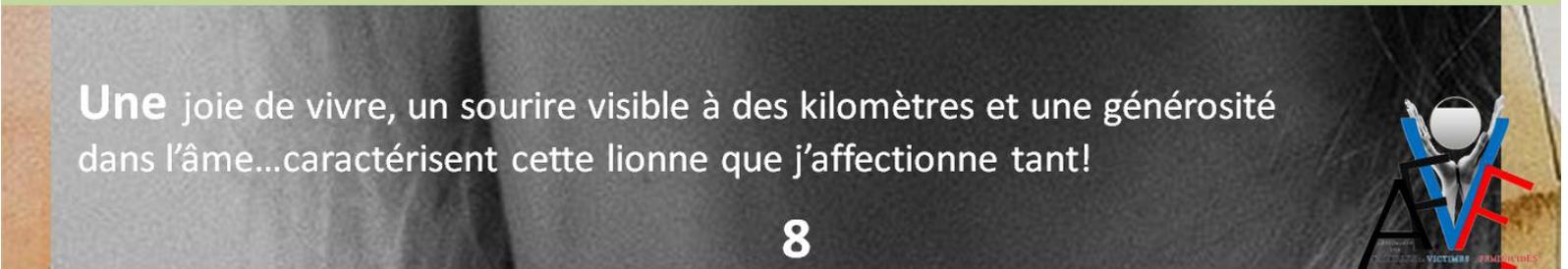
Je suis mère de 7 enfants et grand-mère.
J'ai travaillé dans le domaine de l'aide à la personne.
J'ai été violée par mon frère étant enfant.

Une blessure indélébile qui me poursuit jusqu'à présent. J'ai également été violée par un ami de mon ex-mari, juste après que j'ai donné naissance à mon premier enfant.

Mon parcours de reconstruction suit son chemin. Il m'a fallu des années avant de pouvoir me confier. Ces faits attirent plusieurs droits dont le premier est d'être protégée et suivi psychologiquement après ces traumatismes.

Mes enfants, j'ai choisi de les avoir et j'en suis heureuse mais je pense à celles qui en ont mais issus de viols ou d'incestes.
On ne doit plus les empêcher d'être libres de leur choix. Le droit à l'interruption volontaire de grossesse est normal et le contraire est purement inconcevable dans mon esprit.

Je suis Yamina K.



Une joie de vivre, un sourire visible à des kilomètres et une générosité dans l'âme...caractérisent cette lionne que j'affectionne tant!

8

LIBERTE — EGALITE — RESPECT — IVG ...



Mon orientation sexuelle a pris son origine suite à une agression vers l'âge de 12 ans. Je n'ai jamais su le dire car lorsque cela vient d'un homme de la famille, on nous oblige à le taire.

Depuis je suis attirée par les femmes et pendant des années, je n'ai pas pu me l'expliquer. La France m'a accueillie mais ne veut pas m'offrir le statut de réfugiée car dans mon pays d'origine, le Sénégal; l'homosexualité est un crime punissable de peines de prison.

Pourtant les exciseuses qui mutilent et qui tuent les filles ne sont jamais menacées. Les violeurs issus de familles riches sont toujours relâchés moyennant une amende ou des arrangements financiers ou matériels...me raconte la jeune et frêle Bigué.

Déjà un an qu'elle est demandeuse d'asile et se bat pour rester en France et depuis quelques jours, elle vit dans la peur d'être expulsée dans son pays qui ne tolère pas les LGBT+

**JE RISQUE LA PRISON OU LA MORT
SI JE RETOURNE AU SENEGAL**

Je connais bien le « gel hydroalcoolique » à courir entre travail, crèche, école... seule, et la nécessaire distanciation sociale qu'est le respect de l'autre, de la sphère privée, des libertés fondamentales et surtout de la vie.

Je suis engagée pour ces « objectifs de développement durable » : l'égalité de droits fondamentaux et la lutte contre toutes les violences contre les filles et les femmes que rappellent ce 8 mars (qui est aussi l'anniversaire de ma sœur).

Femme, mère, fille, sœur, chaque mot de ce « Mesdames » de Grand corps malade repris en introduction d'un colloque « bilan » sur la loi dite « SCHIAPPA » devenue « Maux » en France; m'interpelle.

Malgré les rapports, les condamnations, depuis plusieurs années, politiques, médias, associations qui en font « métier » ont pris la parole des femmes, des filles, des victimes pour en faire spectacle, concours d'éloquence « violences » avec une indécence telle qu'ils osent se vanter d'une baisse du nombre de victimes sur des chiffres erronés, quand ces « dys-fonctionnaires » contribuent à tuer.

Mais « Sauvage » serait le « symbole » de la victime pendant qu'une jeune femme, un numéro, meurt sous les coups à 100 m d'un commissariat. Et qu'en « démocratie féministe » on distribue des serviettes hygiéniques.

CECILE

Maman de deux filles.
VICTIME de violences
depuis plus de trois ans



ANGELE

LE DROIT D'ÊTRE HORS NORME PATRIARCALE

Angèle, 26 ans, revendique :

_ Le droit de ne pas correspondre à ce que l'on attend d'une femme dans une société patriarcale, viriliste et capitaliste, avec tous les droits que cela sous-tend :

_ Le droit de dénoncer, sans être taxée de folle-hystérique-névrosée-profiteuse-féministe-de-merde. Le droit de rompre le silence. Que l'on puisse se sentir libre de dire l'injustice, sans honte, sans culpabilité, sans peur, juste avec le cœur.

_ Le droit de ne pas culpabiliser d'être heureuse lorsque l'on a longtemps souffert des conséquences du sexisme, des violences et de leur banalisation, et que l'on se bat encore au quotidien pour ne pas flancher. Le droit d'être fière de soi, pour ça.

_ Le droit d'être une femme seule, sans être sans cesse un objet de fascination ou de questionnement perpétuels pour les autres qui s'imaginent peut-être qu'une femme seule peut difficilement être heureuse (célibataire, ou avec une batterie sociale peut être parfois plus limitée que d'autres)

_ Le droit de ne pas aller bien. De ne pas sourire. De ne même pas se justifier. D'être fatiguée. De ne pas être belle. De ne pas se taire ou de se taire si l'on préfère.

Le droit de tout cela, sans être taxée de femme aigrie, faible, fragile, instable, avec toutes les connotations péjoratives que ces qualificatifs incluent.

_ Le droit à la nuance. Cela implique de pouvoir être en désaccord avec son propre camp, idéologiquement, et même sur les modalités d'action de lutte pour nos droits. Je revendique évidemment ce droit à la nuance dans toutes les sphères de la vie sociale. Parce qu'à mes yeux, ce monde, hyper stéréotypé, violent et en manque d'empathie, a besoin de nuance.

_ Le droit à l'émotion. De pouvoir montrer ses émotions, de ne pas toujours devoir garder la gorge serrée, nœuds au cœur. Pouvoir pleurer, ne plus avoir à se bâillonner sans cesse. Le droit de déconstruire cette torture sociale que l'on inflige aux autres et à soi-même !

_ Le droit de déposer les armes. De ne pas toujours combattre les injustices. Le droit de ne pas être en guerre perpétuelle, de prendre du repos pour prendre soin de soi et découvrir toutes les richesses insoupçonnées qui se cachent en nous.

_ Le droit d'aimer les belles choses, de s'offrir seule toutes ces choses, sans être traitée de sorcière, de matérialiste, d'irresponsable, d'égoïste et j'en passe.

_ Le droit d'être indépendante et de lutter pour son indépendance sans avoir à culpabiliser en ayant l'impression que nous devons toujours à l'autre notre "réussite".

_ Le droit d'être fière de tout ce que l'on a déjà accompli et d'apprendre à apprécier ces victoires sans devoir perpétuellement penser que demain, il faudra nécessairement reprendre les armes.

_ Le droit de ne pas être mère. Le droit de se sentir femme sans être mère et d'être respectée en tant que femme, avant d'être respectée en tant que mère, épouse ou sœur d'un homme.

_ Le droit à la sexualité, au plaisir, ou à la non-sexualité si cela nous chante !

LA LIBERTE SOCIALE

Tous ces droits, et il y en a tant d'autres, impliquent un Droit fondamental à la LIBERTÉ ...

D'un point de vue légal, certains diront que nous l'avons déjà (font chier ces bonnes femmes).

Moi, je parle de liberté sociale. C'est elle que j'aimerais obtenir. Car je crois **que d'elle dépend (tout) le reste.**

11

LIBERTE — EGALITE — RESPECT — EMOTIVITE ...



SOURCES

Les droits fondamentaux sont avant tout des libertés que le législateur doit garantir.

En France, les droits fondamentaux sont inscrits dans la " Déclaration des droits de l'homme et du citoyen" du 30 septembre 1789 -DDHC -et sont reconnus par la Constitution du 4 octobre 1958.

- Droits imprescriptibles
- * Droits inaliénables
- * Droit universels

1- EGALITE EN DROITS:

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Article premier:

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

2.DROIT A L'EDUCATION:

Convention Internationale relative aux droits de l'enfant conclue à New York le 20 novembre 1989

Article 28:

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances:

1.2.a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin.

c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958:

L'organisation de l'enseignement public, obligatoire, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir d'état.

ARTICLE 4 DU 28 MARS 1882, LOI JULES FERRY:

L'Instruction primaire est obligatoire pour les enfants des 2 sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus.

3.DROIT DE RESISTANCE A L'OPPRESSION, UN DROIT CONSTITUTIONNEL "DIRE NON "

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Article 2:

- Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

4.DROIT A LA LIBERTE:

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen,30 septembre 1789

Article 4:

- La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

5.DROITS DES CO-VICTIMES DE FEMINICIDES:

Convention d'Istanbul , 11/05/2011, STCE n°210

-Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Traité ouvert à la signature des Etats membres, des Etats non membres qui ont participé à son élaboration et de l'Union européenne, et à l'adhésion des autres Etats non membres. Entrée en vigueur le 01/08/2014 avec 10 Ratifications comprenant 8 Etats membres. Ce nouveau traité historique du Conseil de l'Europe ouvre la voie pour la création d'un cadre juridique au niveau pan-européen pour protéger les

femmes contre toutes les formes de violence, et prévenir, réprimer et éliminer la violence contre les femmes et la violence domestique.

La Convention établit également un mécanisme de suivi spécifique (le "GREVIO") afin d'assurer la mise en œuvre effective de ses dispositions par les Parties.

Article 26 :

Protection et soutien des enfants témoins

1 Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que, dans l'offre des services de protection et de soutien aux victimes, les droits et les besoins des enfants témoins de toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention soient dûment pris en compte.

2 Les mesures prises conformément au présent article incluent les conseils psychosociaux adaptés à l'âge des enfants témoins de toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention et tiennent dûment compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

6.DROIT AU RESPECT ET A LA DIGNITE HUMAINE:

Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen:

Article 6:

La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Code de la Santé Publique-CSP- "Primum non nocere: en priorité ne pas nuire"

Article R.4127-2 du CSP:

Le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité.

Le respect ne cesse pas après la mort.

7.LE DROIT A L'IVG:

Loi Veil Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse

La loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite loi Veil, est une loi encadrant une dépenalisation de l'avortement en France.

Elle a été préparée par Simone Veil, ministre de la Santé.

La loi est promulguée le 18 janvier 1975, pour 5 ans à titre expérimental.

Elle est reconduite sans limite de temps par une loi du 31 décembre 1979.

Entrée en vigueur le 19 janvier 1975, loi prévue initialement pour une période de 5 ans mais depuis reconduite indéfiniment.

Version en vigueur Codifiée aux articles L2212-1 et suivant du code de la santé publique

8. LE DROIT A LA PROTECTION CONTRE LES ARRESTATIONS ARBITRAIRES, LE DROIT A SES OPINIONS , LE DROIT A L'EXPRESSION:

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 30septembre 1789:

Article 7 :

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.

Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Article 10 :

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Article 11:

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Dans sa décision « Bioéthique » du 27 juillet 1994, le Conseil constitutionnel a déduit le **principe à valeur constitutionnelle de sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation de la première phrase du Préambule de la Constitution de 1946 ainsi rédigée :**

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que **tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés** ».

En revanche, pour le Conseil d'État, « le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public » (CE, Ass., 27 octobre 1995, Commune de Morsang-sur-Orge, n° 136727).

8 Droits fondamentaux :

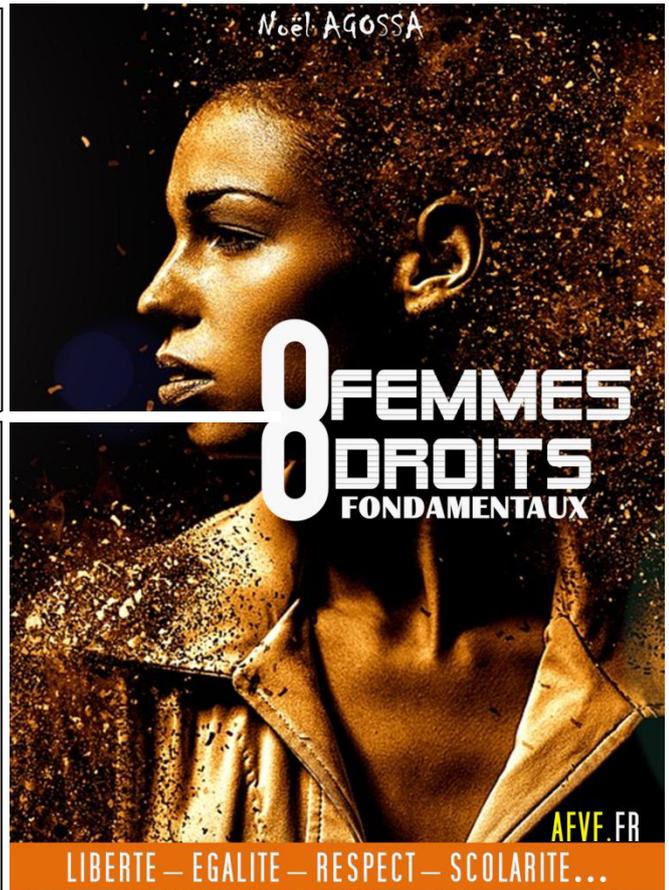
<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/?fbclid=IwAR0aRZC3MRqr7ghkP3aqk8uxWsy8L-AJqAH>

Merci beaucoup à toutes les contributrices pour ce défi relevé haut la main :

Catherine F, Maylee, Cécile M, Bigué, Cécile Aveline-Collot, Marie Chantal, Yamina, Angèle

A toutes les femmes d'ici et d'ailleurs qui subissent ou qui ont déjà subi des violences, à celles qui ont une enfant qui a perdu la vie, à celles privées de liberté ou celles qui ont perdu la foi ; ne vous découragez pas. N'ayez pas peur. Le monde a besoin de vous. Les droits des femmes doivent encore évoluer et tant que les cœurs battront, nous battons le pavé pour les revendiquer.

Noël AGOSSA



NB : certains noms sont d'emprunts afin de garantir la confidentialité des intervenantes.



Ière association de familles de victimes de féminicides



Une Plateforme d'hébergement d'Urgence Et d'accompagnement psychologique



Evènement Sportif & Militant
Promotion du sport féminin



Un collectif d'action et de sensibilisation

FRANCHIR LES OBSACLES ET VAINCRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

AFVF.FR
07 83 47 23 59
ASSOVVF@GMAIL.COM
assovvf



En cas d'urgences : appelez le 17
(24h/24 - 7 jours/24)
Enfants en danger : appelez le 119
(appel anonyme et gratuit 24h/24 et 7 jours/24)
Victimes ou témoins de violences conjugales : appelez le 3919
(appel anonyme et gratuit - 7 jours/7 de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h samedi, dimanche et jours fériés)
Signalement par SMS au 114
ou sur la plateforme www.arretonslesviolences.gouv.fr